

# COMMUNE DE FRESNAY SUR SARTHE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### MODIFICATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE/PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE ET CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Par arrêté n°202502001 du 3 février 2025, Madame le Maire de Fresnay sur Sarthe a prescrit une enquête publique unique relative à la modification du Site Patrimonial Remarquable / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et à la création d'un Périmètre Délimité des Abords autour des trois monuments historiques église Notre Dame, ancien château et la Cave du Lion.

L'enquête se déroulera du **28 février 2025 à 9h00 au 31 mars 2025 à 17h00**, soit une durée de 32 jours consécutifs. Monsieur Claude THIBAUD, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera déposé dans la mairie de Fresnay-sur-Sarthe, 2 place de Bassum-72130 Fresnay-sur-Sarthe, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Ce dossier est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête ou au cours de celle-ci.

Le dossier et les observations du public seront également consultables sur le site internet de la commune [www.fresnaysursarthe.fr](http://www.fresnaysursarthe.fr), y compris via un accès gratuit par un poste informatique mis à disposition en mairie.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur par courrier postal adressé à la mairie de Fresnay-sur-Sarthe ou par courrier électronique à [mairie-fresnay@wanadoo.fr](mailto:mairie-fresnay@wanadoo.fr) à faire parvenir en mairie pendant le délai de l'enquête.

Les informations relatives au dossier pourront être demandées à la commune de Fresnay-sur-Sarthe, à l'adresse précitée ou directement par téléphone au 02 43 97 23 75 ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, tiendra des permanences en mairie de Fresnay-sur-Sarthe et recevra en personne les observations du public :

**-le vendredi 28 février de 9h00 à 12h00**

**- le mardi 11 mars de 14h00 à 17h00**

**- le samedi 22 mars de 9h00 à 12h00**

**- le lundi 31 mars de 14h00 à 17h00.**

La clôture d'enquête se fera le lundi 31 mars à 17h00.

Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

La décision de modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)/ Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) et de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la commune de Fresnay sur Sarthe, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.